

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet de la consultation

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE
AU COLLEGE TARTENSON**

Personne publique

Collège TARTENSON

13 avenue Saint John Perse

97200 FORT DE FRANCE

Le présent RC comporte 6 pages

Article 1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Organisme

- Pouvoir adjudicateur : COLLEGE TARTENSON
- Représenté par : Mme Mireille DUBOYER MARIE-SAINTE
- Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Victor SCHOELCHER

1.2 - Objet et modalités du marché

- **Objet** : Fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire dans le cadre du service de restauration et d'hébergement.
- **Durée du marché** : pour la période allant du 06 janvier 2019 au 31 décembre 2019.
- **Décomposition**: Le marché fait l'objet d'un lot unique. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.
- **Passation** : Procédure adaptée en application des articles 4 de l'Ordonnance (2015-899) et des articles 28, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.
- **Exécution** : Le présent marché court à compter de sa notification. Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commandes avec minimum et maximum définis en quantité. Le marché est exécuté par émission de bons de commandes successifs selon les besoins.
- **Nomenclature** : classification principale et complémentaire conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) : 55523100-3 services de restauration scolaire

1.3 - Date limite des offres

Elle est fixée sur le détail du MAPA déposé sur la plateforme AJI.

1.4 - Validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

1.5 - Mode de règlement du marché et forme des prix

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financées par le budget de l'Etablissement.

Les prix sont fermes pour la période concernée.

Le marché est conclu en EURO

1.7 - Modification du dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la réception des plis, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 2 - Contenu du dossier de consultation

- Le Règlement de la Consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes
- L'Acte d'Engagement

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer par voie électronique à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/> dans la rubrique « liste des consultation ».

Article 3 - Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui et revêtues de son cachet :

Dossier administratif de candidature :

- La lettre de candidature, établie au moyen de l'imprimé DC1
- La déclaration du candidat, établie au moyen de l'imprimé DC2

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : www.minefi.gouv.fr

Au regard des dispositions des articles 44, 48 à 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 aux marchés publics, le candidat devra produire les pièces suivantes :

Les renseignements concernant la situation juridique du candidat :

- Copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Les renseignements ou documents justificatifs concernant la capacité économiques et financière du candidat :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Les renseignements ou documents concernant des capacités techniques et professionnelles du candidat :

- Références, qualifications, spécifications, moyens techniques et humains et tous renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle du candidat au regard de l'objet du marché
- Une attestation des services vétérinaires prouvant les capacités du candidat à exécuter le marché public

- L'attestation d'assurance demandée à l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.
- Si un candidat s'appuie sur les capacités d'autre(s) opérateur(s) économique(s), il en justifie les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles
- Une copie du jugement prononcé si l'entreprise est en redressement judiciaire.

Dossier de l'offre :

- L'acte d'engagement
- Le bordereau des prix unitaires
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Le mémoire technique qui devra faire ressortir de façon claire, détaillée et précise, tous les moyens qui seront mis en œuvre pour la bonne exécution du marché, afin de satisfaire toutes les demandes spécifiques, en particulier, au vu des critères du jugement énoncés ci-dessus.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600.00 euros TTC.

Article 4 - Modalités de dépôt des candidatures et des offres

Le dossier de candidature et d'offre sera transmis par voie électronique sur le site : www.aji-france.com dans la rubrique « proposer une offre ».

Les fichiers constituant l'offre doivent être aux formats classiques tels que .doc, .pdf, .xls, éventuellement compressés.

Un accusé de réception de réception sera envoyé à réception de l'offre électronique.

Le contrat final sera signé de façon manuscrite puis scanné et transmis par voie dématérialisée.

Conformément à l'article 43 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats sont informés que les candidatures et les offres reçues hors délai seront éliminées.

Il appartient au candidat de traiter tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre par un anti-virus régulièrement à jour. Conformément au décret du 30 avril 2002, tout fichier contenant un virus est réputé n'avoir jamais été reçu.

Article 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 54 à 64 du décret 2016-360 du 23 juillet relatif aux marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères de jugement intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Les capacités techniques et financières
- Les capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres son pondérés de la manière suivante :

Critères	Points
Prix des prestations	20
Valeur technique	14
Performances environnementales	6

La note finale sera exprimée sur 40 points.

A l'issue de l'étude des offres, une négociation pourra être envisagée avec les candidats.

Prix des prestations : note sur 20 points

Ce critère sera apprécié sur la base du Bordereau des Prix Unitaires

$N = 20 \times (\text{montant de l'offre la plus basse} / \text{montant de l'offre du candidat})$.

La note maximale de 20 points sera attribuée à l'offre la plus basse.

Valeur technique : note sur 14 points

Ce critère sera apprécié au vu des informations fournies dans le mémoire technique : volonté de travailler avec des produits frais et des cuisiniers professionnels et diplômés, utilisation de produits locaux et de saison et prise en compte de repas à thème ou « festifs ».

Grille d'évaluation :

- 4 = très bon
- 3 = bon
- 2 = acceptable
- 1 = mauvais
- 0 = inexistant

Performances environnementales : note sur 6

Ce critère sera évalué au vu des informations fournies dans le mémoire technique. Le candidat devra démontrer qu'il s'engage sur l'utilisation de produits présentant des performances en matière de développement des approvisionnements en circuits courts.

Grille d'évaluation servant à la notation :

- 4 = très bon
- 3 = bon
- 2 = acceptable
- 1 = mauvais
- 0 = inexistant

Le total des points acquis par chaque candidat déterminera l'offre économiquement la plus avantageuse. Les offres seront classées par ordre décroissant. En cas d'offres ex aequo en nombre de points, l'offre retenue sera la moins disant au regard du prix.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition seraient constatées dans le devis d'un lot, le montant rectifié sera pris en compte pour le jugement de la consultation.
En cours d'analyse des offres, le candidat sera invité à rectifier cette décomposition. En cas de refus, son offre sera éliminée comme incohérente.

Le candidat retenu ne sera définitivement désigné comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de **7 jours** :

- les certificats et attestations prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2018-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
- un extrait du registre du commerce concernant l'entreprise

NB : Les certificats et attestations de nature fiscale et sociales peuvent être délivrées en une seule fois par les services du Trésor sous la forme d'un imprimé DC7.

Article 6 - Renseignements complémentaires

Pour les demande de renseignements complémentaires, il conviendra de s'adresser à :

Madame CHARLETON-GUITTEAUD Sonia
Adjoint-Gestionnaire du collège
Téléphone : 0596 71 56 15

Article 7- Procédures de recours

Introduction des recours :

Service auprès duquel des renseignements :
Tribunal Administratif
12 rue du Citronnier
Plateau Fofos 17103
97271 SCHOELCHER cedex
e-mail : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr
Tél : 0596 71 66 67
Fax : 0596 63 10 08

A Fort-de-France, le 12 décembre 2019

Mireille DUBOYER MARIE-SAINTE

La Principale du Collège,